

Commune D'ETALLE

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à assister à la séance du conseil qui aura lieu le 30 juin 2014 à 20 H 00 à Etalle (maison communale).

La Directrice Générale



Le 20 juin 2014

Le Bourgmestre,



ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. CPAS – Approbation compte 2013
2. Approbation compte communal – Exercice 2013
3. Modifications budgétaires n° 1 – Service ordinaire et extraordinaire – Exercice 2014
4. Fabrique d'église de Villers-sur-Semois – Avis compte exercice 2013
5. Approbation devis Ores
6. Echange de terrains à Sainte-Marie-sur-Semois
7. CCATM – Règlement d'ordre intérieur – Adaptations administratives
8. Achat véhicules pour atelier communal – Approbation cahier spécial des charges et choix mode de passation du marché
9. Maison de village de Sivry – Achat matériaux chapes et carrelages – Approbation cahier spécial des charges et choix mode de passation du marché
10. Mérite communal – Arrêt composition des comités d'accompagnement
11. Ordonnances de Police – Ratification
12. Adoption procès-verbal séance précédente

Séance publique

13. Service Incendie – Acceptation démission
14. Personnel enseignant – Ratification désignation